

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	20 (1932)
Heft:	378
Artikel:	Le Congrès de Constantine : la situation des femmes musulmanes en Afrique du Nord : (suite et fin)
Autor:	E.V.-A. / H.Z.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-260681

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

laient à rebâtir un monde nouveau, et elle est par conséquent une de celles auxquelles nous devons l'inscription de principes féministes dans le Pacte de la Société des Nations et dans la Partie XIII du Traité de paix, qui crée l'Organisation Internationale du Travail.

Entrée au Comité de l'Alliance Internationale pour le Suffrage en 1920, Mrs. Corbett Ashby fut élue présidente de notre grande Fédération Internationale au Congrès de Rome en 1923, et depuis lors, chacun de nos lecteurs sait avec quel intérêt passionné elle s'est consacrée à cette tâche, et quelles qualités d'intelligence lucide, de sens politique, d'esprit de compréhension et de conciliation, de tact et de souriante bonne grâce, elle lui a apportées, et tout ce que lui doit notre mouvement suffragiste international.

En janvier 1932, enfin, le gouvernement britannique, sollicité de désigner une femme pour faire partie de sa délégation à la Conférence du Désarmement, a appelé à ce poste de confiance et de responsabilité Mrs. Corbett Ashby, dont l'intérêt et les compétences pour la cause de la paix égalent la ferveur et la valeur de ses convictions féministes.

* * *

De dix ans plus âgée, Dr. Alice Salomon rencontra forcément plus de difficultés pour s'engager dans la voie qui devait être la sienne. A une époque où il n'était pas admis que la femme participât à la vie publique ou professionnelle, Alice Salomon ne fut initiée au travail social et à ses problèmes que lorsqu'elle rencontra Jeannette Schwerin, une des pionnières du mouvement féminin allemand. Pendant bien des années, elle s'occupa de groupements féminins de travail social, fonda des foyers féminins, et surtout des Clubs pour ouvrières qui furent à Berlin les premiers du genre. C'est là qu'elle acquit un contact avec les réalités de la vie, là qu'elle fit des expériences qui la convainquirent de la nécessité d'une préparation approfondie au travail social: tout le monde connaît bien au-delà des frontières allemandes (et tout spécialement en Suisse allemande (*Rédu*), l'Ecole Sociale pour femmes de Berlin, qui devait servir de modèle et d'exemple à toute une pléiade d'institutions analogues.

Mais l'expérience du travail social acquise par Alice Salomon devait aussi l'orienter vers l'activité féministe, car comme toutes les travailleuses sociales, elle s'était rendu compte combien les efforts des femmes dans ce domaine sont constamment arrêtés, entravés et infériorisés tant qu'elles ne représentent pas une force politique avec laquelle compter. Et c'est pourquoi le nom d'Alice Salomon est étroitement lié au développement du féminisme allemand, c'est pourquoi elle fit partie pendant de longues années du Comité directeur, du Conseil National des Femmes allemandes, cette vaste Fédération de Sociétés féminines n'ayant jamais cessé de faire appel à elle chaque fois — et cela est fréquent — que ses conseils, son appui, le poids de son autorité lui sont nécessaires. Enfin, élargissant son champ d'activité, Alice Salomon a également consacré beaucoup de ses forces et de ses capacités au Conseil International des Femmes, dans le Bureau duquel elle siège toujours, et où l'unit une amitié de longue date avec Lady Aberdeen. Sa compréhension du mouvement international féminin, Alice Salomon l'a acquise au Conseil International des Femmes, et il en est plusieurs parmi nos féministes suisses qui peuvent témoigner de l'indépendance de son esprit, de la largeur de ses vues, de ses sym-

pathies pour toutes les souffrances durant les années terribles de la guerre.

Cœur généreux, âme d'inspiratrice, parole éloquente et claire, Alice Salomon est une de celles qui, au seuil de la soixanteième année, peut réaliser avec joie l'empreinte bonne qu'elle a laissée sur les femmes des générations qui ont succédé à la sienne.

* * *

Mme Adèle Schreiber a eu le privilège de naître de parents remarquablement doués: son père, médecin autrichien renommé, était professeur à l'Université de Vienne, et sa mère s'était fait un nom comme écrivain et comme oratrice. C'est d'elle surtout que sa fille tient ses dons d'admirable éloquence qu'elle a sans se lasser mis au service des idées pour lesquelles elle combat.

Un grand chagrin, Adèle Schreiber fut privée par les règlements encore en vigueur dans son pays de réaliser le rêve de son enfance: celui de faire des études universitaires. Mais ce que les Académies lui refusèrent, elle le retrouva largement dans ses voyages, ses séjours à Paris, en Italie, en Angleterre, en Allemagne, qui développèrent son extraordinaire facilité d'assimilation des langues étrangères, et qui la mirent au courant des problèmes d'actualité; elle le retrouva aussi dans son activité littéraire comme collaboratrice de nombreux journaux et revues d'Allemagne et d'Autriche. A cette activité journalistique, bien vite professionnellement exercée, elle ne tarda pas à joindre l'activité féministe et sociale, s'intéressant tout spécialement au suffrage féminin, aux revendications des travailleuses, à la protection des mères et des enfants. Ce dernier sujet spécialement lui a toujours tenu si fort à cœur qu'il c'est à ces questions qu'elle a consacré ses deux principales publications: *Le Livre de l'Enfant* (Teubner, Leipzig), qui est une véritable encyclopédie concernant l'enfance, et *Maternité* (Langen, Munich). C'est aussi comme spécialiste de cette question qu'après la guerre elle a organisé et dirigé pour le compte de la Croix-Rouge allemande la division de la Maternité et de l'Enfance, et qu'elle a fondé la branche allemande de l'Union Internationale de Secours aux Enfants.

De tendances progressistes avancées, Adèle Schreiber, qui représentait la gauche du mouvement féministe allemand, ne devait pas tarder, par l'évolution naturelle des choses, et à la suite de conférences dans les milieux ouvriers, à adhérer au parti social-démocrate allemand. C'est donc comme représentante de ce parti qu'elle a été élue au Reichstag, une première fois en 1920, et, après un intervalle de quelques années, de nouveau en 1928. Elle s'y est beaucoup occupée durant sa première législature de la loi sur la suppression de la réglementation de la prostitution, et y défend toujours les idées de coopération des peuples et de désarmement universel. Car Adèle Schreiber est une pacifiste fervente et convaincue, un chaud partisan de la nouvelle Allemagne républicaine, et une bonne partie de son activité s'emploie à éveiller partout, dans son pays comme dans ceux où elle voyage, l'idéal du rapprochement des nations par une politique de paix et de justice.

Suffragiste fervente et femme d'inspiration internationale, Mme Schreiber (qui, ayant épousé en 1909 le Dr. Krieger, a ajouté le nom de son mari au sien) ne pouvait manquer d'apporter aussi son effort de coopération à l'Alliance Internationale pour le Suffrage, dans le Comité directeur de laquelle elle a été élue en 1920,

et dont elle est actuellement la première vice-présidente, la représentante de toute l'ardeur de son intelligence et de la chaleur de sa belle éloquence dans nombre de réunions internationales importantes.

J. GUEYBAUD.

La femme vaudoise

A. M. Pilet-Golaz

Dans la cérémonie du 14 avril, organisée à la Cathédrale par l'Association patriotique vaudoise, M. le Conseiller fédéral Pilet-Golaz, dans son remarquable discours, a prononcé le petit couplet oblige à la Vaudoise: il a rendu un déferlé hommage à la grande figure de la famille vaudoise, « à l'âme qui l'inspire et à la guide, qui la défend et qui parvient à la sauve, à la femme vaudoise. Sa patience, sa fermeté, son courage, son abnégation, sa distinction intérieure sont dignes d'une respectueuse admiration. On peut le proclamer sans excès: chez nous, la noblesse du pays, c'est l'épouse et la mère. »

On pourrait conclure des paroles de M. Pilet-Golaz, que cette épouse, que cette mère jouent dans l'Etat un rôle correspondant à leurs vertus, qu'elles y sont tout. En réalité, elles n'y sont rien, rien que des contribuables.

Faisons comme M. Pilet-Golaz: laissons tomber les célibataires, les veuves qui représentent près de la moitié des femmes, et examinons de quels égards on entoure ces épouses, ces mères, nobles du pays.

Quelle est l'autorité de la mère dans la famille? Quasi nulle. Le Code civil lui a bien accordé la puissance paternelle, mais pratiquement, pour exercer cette puissance, il lui faut le secours d'un avocat; la presque totalité de nos justices de paix, de nos fonctionnaires à qui s'adresse une mère, pour telle ou telle démarche, ne savent rien de cette disposition; pour les convaincre, pour établir son bon droit, il lui faut recourir à un avocat. D'où des frais, du temps perdu, sans parler de l'humiliation éprouvée à ne pouvoir exercer pratiquement la puissance maternelle.

Cette même femme, dont on vante la distinction intérieure, ne peut obtenir son passeport et celui de ses enfants sans l'autorisation maritale. Car, n'est-ce pas, cette femme admirable pourra fuir à l'étranger rejoindre un amant? C'est du moins la raison qu'on nous a donnée en huit lieu: cette mesure date de la guerre, alors que toutes les femmes filaient avec des internés. Honneur et respect à la femme vaudoise!

Elle défend et sauve la famille, mais ne possède même pas la personnalité morale qu'acquièrent les sociétés organisées corporativement en se faisant inscrire au registre du commerce; elle ne peut pas accepter l'héritage de ses parents sans l'approbation de son mari. Elle ne peut pas disposer de cet héritage, vendre la maison familiale, sans l'autorisation de son mari. Cette mère travaille et économie, qui défend et sauve la famille, dit-on dans les manifestations patriotiques, ne peut retirer, sans autorisation maritale, son propre argent déposé à la caisse d'épargne. Parce que, expliquent les commen-

taires du Code civil, si elle a déposé de l'argent à la banque, c'est qu'elle l'a détourné des besoins du ménage!

O vertus de la femme vaudoise! Qui faut-il croire, les orateurs des fêtes patriotiques, ou les dispositions légales? Si les orateurs ont raison, si ce qu'ils disent correspond à la réalité, si cet éloge reflète leurs convictions, si leurs paroles sont en harmonie avec leurs pensées, que ne se hâtent-ils de donner à l'épouse qui sauve et défend la famille la liberté de gestes et d'action correspondant à ses vertus. Que la loi consacre l'Etat des mœurs et qu'elle donne aux admirables qualités de la mère vaudoise la sanction légale.

C'est pourquoi nous demandons aux législateurs qui entonnent l'éloge de la femme vaudoise, de la femme suisse, de mettre leurs paroles en harmonie avec la réalité, de donner à la femme la place qu'elle mérite dans la grande famille qu'est l'Etat. C'est pourquoi nous vous demandons très respectueusement, M. Pilet-Golaz, de prier votre collègue de Justice et Police de tirer des cartons où elle dort depuis 1929 la pétition des 247.000 Suisses réclamant l'affranchissement de la Suisse.

S. BONARD.

(Tribune de Lausanne.)

Le Congrès de Constantine

La situation des femmes musulmanes en Afrique du Nord

(Suite et fin)

La première mesure pour remédier à ce triste état est de procurer aux filles comme aux garçons l'instruction et l'éducation. Actuellement la plupart des femmes sont totalement illétrées. Elles ignorent tout, et leurs mariés les méprisent sans cependant rien faire pour leur permettre de se cultiver. « Donnez-nous des écoles, de nombreuses écoles, et rendez-les obligatoires aussi bien pour les filles que pour les garçons »: tel est l'appel qui a retenti sans cesse pendant ce Congrès. Un Arabe cultivé demandait, par lettre, l'enseignement primaire obligatoire pour toutes les filles, suivi d'un enseignement ménager.

Un rapport fort complet et des plus intéressants de Mme Angles, inspectrice générale des écoles à Paris, nous renseigna sur l'état actuel de l'enseignement en Afrique du Nord. Sur 900.000 enfants arabes et berbères, 60.000 seulement peuvent fréquenter l'école, et pour rendre celle-ci accessible à tous les enfants, il faudrait créer 24.000 classes nouvelles. Enfin, des 570 écoles existantes pour indigènes, 544 sont destinées aux garçons et 26 aux filles! Un très petit nombre de garçons et de filles peuvent être admis dans les écoles européennes. La France ne donne pas suffisamment d'argent et les instituteurs font défaut. D'ailleurs les indigènes, pour la plupart, tiennent fermement aux anciennes traditions et refusent d'envoyer leurs enfants à l'école, surtout leurs filles. En outre, l'esprit de caste joue un rôle négatif: un Arabe d'une classe supérieure ne permettra jamais que ses enfants fréquentent la même école que ceux d'une classe sociale inférieure. Cependant, et tout spécialement dans les villes, on a déjà fait des efforts remarquables pour améliorer l'enseignement et

1 Voir le précédent N° du Mouvement.

Premier rapport annuel de la « Maison au soleil ».

Nous connaissons tous la bénédiction du travail, et pour les malades, des tuberculeux notamment, qui n'ont qu'une petite partie de forces et qui sont déshabitués de tout effort, le travail est particulièrement nécessaire pour leur remonter le moral et pour leur rendre le courage de vivre, tout en contribuant à leur rétablissement. C'est le principe que la « Maison au soleil » (*Haus in der Sonne*) de Davos essaie de mettre en pratique en occupant une vingtaine de femmes malades ou convalescentes à des ouvertures à l'aiguille. On ne peut que souhaiter à cette excellente institution prospérité et succès.

E. V. A.

A. KRAFFT: Les Foyers-écoles arméniens de Beaufort et Genève. 1 brochure.

Résumé intéressant de l'activité de ces Foyers durant les dix premières années de leur existence (1921-1931). Les abritent actuellement près de cent enfants. Les fondateurs de l'Euvre suisse de secours aux Arméniens ont pourvus et pourvoient encore trois buts: protestation contre la barbarie du gouvernement turc et la lâcheté des puissances qui laissent faire; abri accordé à des réfugiés; œuvre d'éducation dans diverses orphelinats d'Asie-Mineure, à Beaufort et Genève. Pour venir en aide à la malheureuse population arménienne et spécialement aux enfants, adresser ses dons au Comité de Genève pour l'Arménie, Genève, n° 1. 1729.

A. NOS LECTEURS. — L'abondance des matières nous oblige à remettre à notre prochain numéro la publication du dernier chapitre, consacré à Katherine Mansfield, de l'étude de notre collaboratrice, Mme J. Vuillomenet, sur Cinq romancières anglaises.



Publications reçues

Publications du Bureau international d'Education, 44, rue des Maréchaux, Genève.

1. Le Bureau d'Education en 1930-1931. 2e révision du Conseil. (66 p.)

Ce fascicule contient le procès-verbal de la réunion du Conseil à Genève, le 9 juillet 1931, les discours des membres présents, c'est-à-dire des représentants de l'Egypte, de l'Équateur, de l'Espagne, de Genève, de la Pologne et de la Tchécoslovaquie. Le rapport du Directeur, M. Piatet, nous apprend que malgré le rétablissement, les échanges internationaux par l'intermédiaire du Bureau augmentent, les Ministères de l'instruction répondent rapidement et avec soin

aux questionnaires qui leur sont adressés; ils posent eux-mêmes des questions nécessitant une documentation internationale. Preuve en soit l'enquête faite sur le « self government » dans les écoles pour répondre à une question posée par le ministère de l'Instruction publique de France, l'étude sur les congés et sur le mobilier scolaire, sur l'organisation et la législation des écoles, ainsi que le service d'information de plus en plus étendu concernant la littérature enfantine.

II. Plan de classification de la documentation pédagogique pour l'usage courant. (14 p.)

M. J.-L. Claparède donne un extrait du plan de classification décimale qui remplace par des chiffres les « mots-souches » ou « mots-types » employés comme rubriques. Ce sont dixaines de correspondances aux dix principales catégories de connaissances humaines. L'avantage de ce système, au point de vue international, nous paraît évident.

III. La préparation à l'éducation familiale. Rapports sur l'enquête faite par le Bureau international d'éducation. (77 p.)

Ce rapport, fait pour le 4^{me} Congrès international d'éducation familiale, résume les réponses à 11 questions concernant les écoles officielles et les institutions privées où la puériculture est enseignée, les cours de psychologie de l'enfant et de pédagogie, l'enseignement de l'éducation familiale, et les instituts de recherches.

Les 150 réponses de 49 pays donnent des aperçus aussi variés qu'instructifs sur la manière de remédier à la lacune évidente de notre culture moderne. Ne prétend-t-elle pas armer la jeunesse de toutes connaissances utiles, alors qu'elle n'é-

glige la préparation essentielle aux devoirs de futures pères et mères? Les conséquences de cet état de choses se font sentir fâcheusement, et un peu partout, écoles, universités, clubs, églises, groupements libres, se mettent à l'œuvre. Les écoles ménagères, les classes supérieures des écoles primaires introduisent l'enseignement de la puériculture; certains pays y vont même d'une façon absolue et nous doutons fort qu'une nouvelle branche obligatoire puisse combler la lacune. L'école active sera un agent utile dans la formation des futurs parents; les observations sur de petits enfants, tels que Mme Evard, au Locle, les fait faire par des élèves de 10^{me} et 11^{me} année seront une meilleure école que certains cours théoriques.

Les expériences les plus originales nous viennent d'Amérique, où les Universités rivalisent pour créer laboratoires, groupes d'études et publications. Des notions d'éducation familiale sont données dans plus de 2000 écoles; les cliniques, si bien comprises aux Etats-Unis, leur sont de précieux auxiliaires, de même que les « nursery schools » qui servent de laboratoires aux jeunes filles.

Dans les projets et suggestions du dernier chapitre nous relevons le souhait que l'éducation familiale ne devienne pas une branche officielle et obligatoire de l'enseignement, mais qu'elle soit enseignée par des œuvres d'éducation populaires (conférences, presse, radio), et que les écoles maternelles soient ouvertes largement aux stagiaires, élèves de la dernière classe de l'école primaire; et enfin, que les Universités s'intéressent à tout ce qui a rapport à l'éducation familiale.

A. DE M.



Cliché Berna

Au Congrès de Constantine :

Mme Malaterre-Sellier, présidente du Congrès et Mme Alquier, archéologue, présidente du Groupe suffragiste de Constantine.

créer de nouvelles écoles; l'organisation d'écoles ambulantes, avec un instituteur qui enseignerait pendant un certain temps dans chaque village, pourraient aussi être réalisées sans trop de frais. On devrait encore s'efforcer d'employer davantage d'instituteurs mariés, dont les femmes pourraient exercer une influence bienfaisante sur les fillettes et les femmes de l'endroit. Ces deux dernières propositions retiennent tout spécialement l'intérêt et furent reprises en une résolution qui, espérons-le, obtiendra un résultat satisfaisant.

En outre de l'organisation de nouvelles écoles et de l'enseignement obligatoire pour les filles, il est indispensable de créer davantage d'œuvres sociales s'occupant de la femme et des enfants. Au Maroc on a déjà, par ce moyen, obtenu des résultats réjouissants. Des infirmières-visiteuses vont voir les femmes malades, les soignent et s'efforcent de leur inculquer quelques principes d'hygiène. A l'école on enseigne également la façon de soigner les enfants et de les élever. Le meilleur moyen de gagner la confiance des femmes indigènes est de multiplier le nombre des infirmières-visiteuses, car celles-ci peuvent pénétrer dans les familles, y apporter aide et conseils, mieux que ne pourrait le faire une autre femme. Certes, ce travail est pénible et ingrat, et les résultats ne s'obtiennent que lentement, mais si la tâche est dure, elle réserve aussi mainte joie. « Tu es chrétienne parce que tu portes un chapeau » disait une jeune fille à une infirmière-visiteuse, mais ton cœur est musulman puisque tu viens chez nous. » Ce n'est qu'à force de tact, d'amour et de patience que l'Européenne arrive à faire œuvre utile dans les pays indigènes. Hommes et femmes doivent participer à cette œuvre colonisatrice. Si le travail social au Maroc a pu se développer si réjouissante façon, c'est grâce au gouverneur et à sa femme. « Le maréchal Lyautey y a donné de sa force, mais Mme Lyautey y a donné de son cœur », remarquait Mme Malaterre-Sellier, qui, en ardente championne de la défense des droits de la femme, ne manqua naturellement pas d'attirer l'attention du Congrès sur la nécessité de donner aux femmes leurs droits politiques, afin de leur permettre de travailler utilement à l'obtention des réformes si nécessaires et si urgentes.

Avant le Congrès de Constantine, Mme Malaterre avait fait une tournée de conférences au Maroc et en Algérie. C'est grâce à elle que les groupes féministes de ces pays ont vu leurs effectifs augmenter et que de nouvelles sections se sont fondées. Nous nous sentions un peu honteuses en apprenant avec quelle rapidité se créent et s'augmentent là-bas les groupes: Philippeville, une petite ville de 20,000 habitants, possède une section suffragiste depuis 1931, qui compte déjà 160 membres; le groupe d'Alger, qui existe depuis 1929, compte aujourd'hui environ 2000 membres; la section de Constantine est présidée par

la très active Mme Alquier, archéologue; Oran possède également depuis près de deux ans sa section suffragiste, qui compte 300 membres; et dans deux petites villes du voisinage viennent de se créer, grâce à Mme Malaterre, deux nouveaux groupes. L'intérêt n'est pas moindre au Maroc, où il existe une section suffragiste à Tanger depuis 1925. A la suite des conférences de Mme Malaterre, des sections se sont fondées à Casablanca et à Rabat, et la section de Fez est également en train de se constituer. Par contre, en Tunisie les progrès sont très lents. Cependant les femmes de cette région, qui assistent au Congrès, sont rentrées chez elles pleines de bonnes résolutions et bien décidées à créer aussi dans leur pays des sections suffragistes.

Nous autres, femmes suisses, avons fait, tant pendant notre voyage vers le Sud jusqu'à l'oasis de Biskra, Touggourt et Temassim, que pendant les journées du Congrès, une ample moisson d'expériences et d'idées nouvelles, et sommes rentrées chez nous avec le ferme désir de faire bénéficier notre mouvement féministe de toutes les connaissances récoltées pendant ce si intéressant voyage.

E. V.-A.

(Trad. française par H. Z.)

Comment votent les femmes allemandes

En confirmation de ce que nous relevions dans l'un de nos derniers numéros à propos de la forte participation des électrices allemandes à l'élection de Hindenbourg, voici des chiffres cités par le *Temps* après la *Gazette de Voss* (caution de prudence): à Brême, où les voix féminines ont été comptées séparément des voix masculines, on a pu constater que le 68 % des femmes avaient voté pour Hindenbourg, alors que la proportion des électeurs en faveur du vieux Président n'a été que de 52 %.

Ceci est à retenir et à citer.

La protection de l'Enfance à la Société des Nations

(Suite de la première page.)

La place nous fait malheureusement totalement défaut pour parler de l'intéressante matière consacrée à la question des enfants aveugles; peut-être pourrons-nous y revenir une autre fois. Car, en dehors de ces trois gros sujets d'études et de discussions que nous venons d'indiquer, quatre rapports et plusieurs communications nous ont ouvert des fenêtres et amené des échanges de vues sur d'autres domaines. Notre Comité demande en effet, chaque année, à d'autres organismes de la S. d. N. de lui fournir un rapport sur leurs activités connexes avec la nôtre, et ce n'est pas la partie la moins intéressante de notre session celle qui nous permet d'ajouter de prendre contact directement avec le B.I.T., l'Organisation d'Hygiène, et l'Institut de Cinématographe éducatif de Rome. Le premier, en plus des rapports déjà mentionnés, nous en a fourni deux autres, l'un préparé à la demande de la signataire de ces lignes sur la situation, qui s'est révélée effrayante, des enfants des travailleurs migrants étrangers, qui n'a pas encore été examiné; l'autre sur l'avant-projet de Convention qu'allait justement discuter la Conférence Internationale du Travail sur l'âge d'admission des enfants aux professions non industrielles, avant-projet dont notre Comité a immédiatement demandé à la Conférence de modifier ou de préciser certaines dispositions risquant d'ouvrir la porte à des abus (travaux légers en dehors des heures d'école, autorisations spéciales d'employer des enfants dans les théâtres et les studios cinématographiques).

L'Organisation d'Hygiène de la S. d. N. a soumis, par la voix du Dr. Velghe, en plus de renseignements sur l'éducation physique et la vaccination antidiptérique,



DE-CI, DE-LA

Un Institut moderne.

A Denkendorf, en Wurtemberg, existe depuis 1921 un institut, dont le programme est basé sur les principes les plus modernes. Pour un prix minimum (75 RM. par mois), il reçoit des jeunes filles de 18 à 20 ans, désireuses de perfectionner leurs connaissances générales. L'économie domestique et sociale, la puériculture, la biologie, la botanique et le jardinage occupent la place prépondérante du programme d'enseignement, mais l'histoire, la littérature et les arts ne sont pas négligés pour cela.

Le cours d'été dure du 1^{er} mai au 30 septembre, celui d'hiver du 1^{er} novembre au 31 mars.

On peut obtenir prospectus et renseignements auprès de la directrice du *Volks hochschulheim*, Denkendorf près Esslingen a. N. (Allemagne).

La fortune des femmes en Amérique.

D'après l'*Atlantic Monthly*, les Américaines possèdent le 40 % de la fortune du pays, et il y a autant de femmes que d'hommes dans la liste des millionnaires. En outre, les femmes sont, parallèlement, les bénéficiaires de 80 % des polices d'assurance-vie, de 70 % des héritages laissés par des hommes, et de 60 % des héritages laissés par des femmes.

Un bouquet de succès féminins.

La première inspectrice de police du Danemark

a été nommée à Aarhus. C'est Mme J. Berg, qui fait partie de la police depuis 1914 déjà. Elle est également membre du Conseil municipal de Aarhus.

— Le Conseil d'étudiants de l'Université de Copenhagen a nommé Mme L. Törsloff comme présidente. C'est la première fois qu'une femme a été mise à la tête des délégués de 5000 étudiants.

— Mme Hélène Wild, Dr. es lettres, a été nommée vice-présidente de la Bibliothèque centrale de Zurich. C'est la première femme en Suisse qui obtient un poste de cette importance dans l'une des plus grandes bibliothèques du pays.

— C'est une jeune Bordelaise, Mme Suzanne Duvé, qui est sortie cette année « première » de l'Ecole des Chartes. Sa thèse sur *Charles le Mauvais* a été fort remarquée, et lui a valu une bourse de séjour de deux ans à Rome.

Une bonne idée.

Les paysannes norvégiennes, alarmées de voir la jeunesse déserte de plus en plus la campagne pour la ville, se proposent de créer un Crédit Foncier féminin qui prêterait l'argent nécessaire à l'installation de « ménages paysans ». Les fonds seront remis au Conseil des Paysannes norvégiennes qui les distribuera sur recommandation des Sociétés agricoles.

Les femmes juges... au Japon.

A partir du 1^{er} juillet, les femmes japonaises pourront exercer toutes les professions en cours de justice.

Enseignement ménager obligatoire.

La commune de Münchhausen (Bâle-Campagne) vient d'introduire l'enseignement ménager obligatoire. Toutes les jeunes filles quittant l'école à 15 ans devront suivre les cours de l'école ménagère jusqu'à leur 16^e année.

son rapport sur la protection de la mère et de la première enfance, rapport dans lequel notre Comité a choisi, pour l'étudier dans sa prochaine session (1933), le sujet des infirmières-visiteuses et des assistantes sociales, et de leur rôle pour la préservation de la santé de la mère et de l'enfant. Des rapports seront demandés à cet égard à plusieurs institutions internationales de Service social. Quant à l'Institut de Cinématographe éducatif, dans le Conseil d'Administration duquel notre Comité est maintenant représenté par le comte Carton de Wiart et Mme Martinez Sierra, déléguée espagnole, et bien connue comme féministe et romancière, les rapports sur son activité nous ont permis de recevoir foule de renseignements très intéressants sur l'opinion des mères de famille sur le film, sur le développement de certains films scientifiques, qui en viennent à permettre la suppression de l'horrible vivisection, sur les films préférés par la jeunesse, l'éducation pacifiste par le film, etc., etc., renseignements auxquels Dame Rachel Crowdy, qui revenait d'Hollywood, a pu ajouter des détails typiques.

A ces trois rapports, il faut joindre encore ceux de Mme Chaptal, présentés de façon toujours si vivante en même temps que documenté, sur l'enquête menée par elle depuis trois ans à travers sept pays d'Europe et d'Amérique sur l'enfance en danger moral et social. Son rapport de cette année sur la Grande-Bretagne a été complété par un exposé de Miss Wall, déléguée suppléante de Grande-Bretagne, sur le nouveau-projet de loi actuellement devant le Parlement concernant les enfants et les adolescents, rapport et exposé dans lesquels nous regrettons de ne pouvoir, faute de place, glaner bien des détails intéressants. Enfin, quelques communications, dont l'une de Mme Matz (Allemagne) sur les « auberges de jeunesse », et une partie administrative en commun avec le Comité contre la traite des femmes, et dont nous parlerons dans notre prochain numéro, ont complété cet ordre du jour, dont ce bref exposé, forcément incomplet, peut faire comprendre toute la richesse.

Nous l'avons dit au début: cette session nous semble avoir été une des plus fécondes de ce Comité de Protection de l'Enfance, depuis sa fondation. Des initiatives ont été prises, des résolutions votées, des responsabilités acceptées, sans qu'il ait été nécessaire, comme d'autrefois, de recourir à la désignation d'un trop grand nombre de sous-Comités (ce qui souvent ressemble de trop près à un enterrement!); et au lieu de piétiner sur place, comme cela est aussi parfois arrivé, nous avons certainement cheminé de plusieurs pas en avant. Mais le mérite n'en revient certes pas exclusivement à ceux qui, pendant huit jours, se réunissent pour examiner des rapports et en discuter des conclusions; il en revient bien davantage à ceux qui, patiemment, toute l'année, préparent ce travail, rassemblent de la documentation, écrivent des lettres à travers le monde, compulsent, rédigent, comparent,

éudiant, et nous mettent en main l'instrument tout prêt pour notre action. Et c'est pourquoi notre reconnaissance va en première ligne parmi ceux-ci à M. Ekstrand, le Directeur de la Section sociale, dont la courtoisie, l'esprit compréhensif et la vaste culture internationale rendent si particulièrement agréable tout travail en commun, et à son admirable collaboratrice en matière de protection de l'enfance, Mme A. Colin, sans l'intelligence, l'esprit clair et les compétences techniques hors pair de laquelle il serait impossible d'accomplir l'œuvre dont nous nous félicitons.

E. Gd.

Liste des femmes membres de délégations à la Conférence Internationale du Travail

(Genève, avril 1932)

ALLEMAGNE: Mme Else Niviera, conseillère technique suppléante ouvrière.

Mme Agnès Mörhke, conseillère technique suppléante ouvrière.

BRÉSIL: Mme Odette Carvalho, conseillère technique gouvernementale.

GDE-BRETAGNE: Miss Martindale, conseillère technique gouvernementale.

Miss Julia Varley, conseillère technique ouvrière.

ESPAGNE: Mme Isabelle Palencia, conseillère technique gouvernementale.

Mme Isabel García Mauri, conseillère technique patronale.

FRANCE: Mme Letellier, conseillère technique gouvernementale.

Mme Chevallard, conseillère technique suppléante ouvrière.

HONGRIE: Mme Rosenberg, conseillère technique gouvernementale.

NORVÈGE: Mme Betzy Kjelsberg, déléguée gouvernementale.

PAYS-BAS: Mme Stemberg, conseillère technique gouvernementale, secrétaire de délégation.

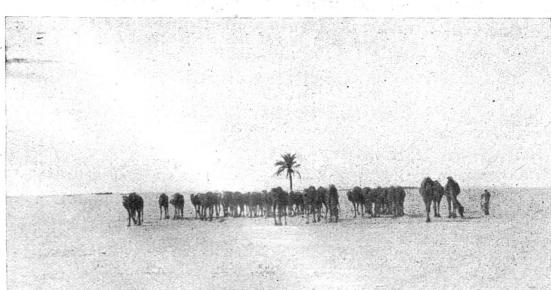
POLOGNE: Mme Wasniewska, députée, conseillère technique ouvrière.

SUÈDE: Mme Kerstin Hesselgren, sénateur, conseillère technique gouvernementale et déléguée suppléante.

SUISSE: Mme Dora Schmidt, conseillère technique gouvernementale.

YUGOSLAVIE: Mme Milena Atanatovitch, conseillère technique gouvernementale.

Soit au total 16 femmes représentant 12 pays. L'an dernier, la Conférence Internationale du Travail comptait 27 femmes représentant 17 pays. Nous ne pensons pas qu'il faille attribuer ce recul à une cause antiféministe, mais bien davantage à la crise, qui a obligé tous les Etats à resserrer leur budget... et nous savons toutes qu'en matière d'économies, ce sont les femmes qui sont les premières frappées! D'autre part, l'an dernier, la question de la révision partielle



En Afrique du Nord

Cliché Berna